## CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT REUNION DU VENDREDI 17 JANVIER 2025 à 20h30 PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 janvier 2025.

**Présents**: BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, NAULET Jean-Pierre, VASSEAUD Céline, ROYER Stéphanie, LARGETEAU René-Pierre, COLAS René-Louis, ALLETRU Sonia.

**Absent excusé** : QUELEN Joël donne pouvoir à PASCAULT-BRICAUD Evelyne, ROMANO Guillaume.

Secrétaire de séance : PASCAULT-BRICAUD Evelyne.

#### Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 1 Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 décembre 2024
  - 2 Suivi des travaux et projet en cours
  - 3 Compte-rendu des différentes réunions
  - 4 SyDEV
  - ☼ contribution annuelle : travaux de maintenance d'éclairage public 2025
- 5 Ouverture par anticipation de crédits en dépenses d'investissement sur le BP 2025 Commune
  - 6 Locations salle Jean-Louis RIPAUD
  - 7 Délibérations et questions diverses

# 1 - <u>Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17</u> <u>décembre 2024 :</u>

➤ Le Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

#### 2 - Suivi des travaux et projet en cours :

#### Salle des fêtes sous la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre est prévue vendredi 24 janvier 2025, en mairie, avec Monsieur Thibaut POCHON, architecte, et toutes les entreprises retenues pour la réhabilitation de la salle des fêtes de la mairie. Il espère qu'un premier planning prévisionnel en ressorte de cette réunion.

#### Remparts:

> Durant la réunion hebdomadaire avec l'entreprise Batisèvre, elle a confirmé que le chantier avance bien. Il a cependant pris un peu de retard à cause du gel.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise s'il était possible que le couronnement du mur soit refait à l'identique de celui de la tranche 1 afin qu'ils aient le même alignement. Il va les solliciter pour savoir s'ils peuvent, avec leur mini-pelle, enlever un maximum de souches qui ont poussé sur le côteau.

Monsieur le Maire se demande s'il ne faudrait pas remettre des chèvres sur le terrain au pied des remparts pour qu'elles entretiennent le côteau.

## 3 - Compte-rendu des différentes réunions :

#### Lotissement « Les Hauts de Mervent » :

➤ Le lotisseur a confirmé qu'il souhaitait acquérir le chemin communal enclavé entre 2 parcelles de terrain, pour la modique somme de 1 € symbolique. Ils prendront à leur charge les actes notariés. Un bornage a donc été fait pour cette acquisition.

#### Signalétique:

➤ Monsieur Damien SABOURAUD présente le devis au Conseil Municipal concernant la nouvelle signalétique. Le montant de l'ensemble s'élève à 49 671.14 € TTC. Le fournisseur « Pic Bois » a demandé que Monsieur Damien SABOURAUD lui dresse un listing du nombre de panneaux par enseigne avec la localisation pour chacun. Environ 250 lames seront commandées pour une pose estimée au mois d'avril.

#### Pôle de la Forêt:

> Monsieur Stéphane BONNEAU a reçu le devis de l'entreprise « SARL Fillonneau Sonorisation » concernant l'acquisition de l'ensemble du matériel du Pôle de la Forêt. Monsieur le Maire fait lecture du détail au Conseil Municipal. Le montant du devis pour les 4 communes s'élève à 89 360.31 € HT. Concernant Mervent, le coût de cet achat représente 31 286.73 € HT. Le dossier étant complet, il va pouvoir être envoyé à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée pour instruction.

#### 4 - SyDEV

## 

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution, au titre de l'année 2025, fixé par le SyDEV pour les travaux de maintenance d'éclairage public. La contribution s'élève à 4 442.30 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant de la contribution annuelle 2025 pour les travaux de maintenance de l'éclairage public tel qu'indiqué ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à régler le montant de la contribution soit 4 442,30 € TTC, à réception de l'avis des sommes à payer émis par le SyDEV.

# 5 - <u>Ouverture par anticipation de crédits en dépenses</u> d'investissement sur le BP 2025 - Commune :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

article L1612-1 modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	BP 2024	Ouverture par anticipation proposée 2025
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	150 000,00 €	37 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	826 820,61 €	206 705,15 €
23 - Immobilisations en cours	1 034 407,00 €	258 601,75 €
TOTAL	2 041 227,61 €	510 306,90 €

Le Conseil Municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♥ Décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 6 - Locations salle Jean-Louis RIPAUD:

➤ L'association des « Amis du Saint-Louis » ont loué la salle Jean-Louis Ripaud un week-end au mois de janvier. Comme toutes associations Merventaises, elle bénéficie d'une gratuité. Cependant, le chauffage est en supplément. Le tarif appliqué pour le forfait chauffage, pour le week-end, est de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\$ Approuve le montant du forfait chauffage à 200 €.

➤ L'entreprise Carrières Mousset a loué la salle Jean-Louis Ripaud pour la journée du lundi 06 janvier 2025. Ils ont demandé s'il existait un forfait ménage car il souhaitait en bénéficier. Le montant attribué est de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le montant du forfait ménage à 150 €.

➤ Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est de plus en plus sollicitée, notamment par les entreprises, pour savoir s'il existe un forfait ménage. Il propose donc de fixer un montant à 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⇔ Approuve le montant du forfait ménage à 200 € (les tables et chaises devront être nettoyées et rangées, tout comme la vaisselle empruntée qui devra être propre).
- Monsieur le Maire a rencontré la présidente de l'association Salam Danse Orientale qui donne des cours de heel's tous les vendredis soir, dans la salle des mariages. L'association donne ses cours depuis l'année dernière, dans la salle des mariages, en attendant de trouver un autre local sur Fontenay-Le-Comte. Elle leur est prêtée gracieusement. Elle a demandé si elle pouvait en disposer pour des cours ponctuellement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur imputer un forfait location à la journée de 20 euros (cours le vendredi et les extras).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le montant du forfait location à 20 € la journée.

#### 7 - Délibérations et questions diverses :

### Transformation juridique « Géo Vendée » :

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la Maison des Communes de la Vendée concernant la transformation juridique de Géo Vendée. Géo Vendée a pour but de promouvoir des Systèmes d'Information Géographique dans les collectivités. Au 1<sup>et</sup> juillet 2025, l'adhésion

à Géo Vendée sera payante pour une cotisation annuelle de 100 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite actuellement.

## Action de végétalisation du centre bourg :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée concernant un appel à candidature pour la végétalisation des centres-bourg. Deux communes doivent y adhérer. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

#### Vendée Numérique :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par Vendée Numérique concernant le lancement du déploiement du réseau d'objets connectés sur toute la Vendée. C'est un nouveau réseau appelé « bas-débit » qui sera complémentaire au réseau fibre « Très-haut débit » pour une mise en place sur des bâtiments communaux et intercommunaux. Un employé de l'entreprise « Sogetrel » viendra en mairie expliquer ce nouveau dispositif.

## TPE (Terminal de Paiement Electronique):

> Madame Fabienne SPENNATO va démarcher des entreprises pour faire des devis pour la location d'un TPE.

## Curage des fossés :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la facture de l'entreprise « James BARRIET » concernant le curage des fossés ainsi que la réfection d'un chemin communal au Nay, le montant total s'élève à 7 069.06 €.

#### Vente du salon de coiffure « L'Atelier d'Alexandra » :

> Monsieur le Maire confirme que l'acte de vente du salon de coiffure « L'Atelier d'Alexandra » a bien été signé.

#### Projet extension de Natur'Zoo:

➤ Un nouveau courrier complémentaire ainsi que le dossier complet du projet d'agrandissement du zoo a été envoyé à Monsieur BECET, chargé de mission PLUi – Pôle Aménagement du Territoire, pour avis ; en attente de son retour.

#### Recensement du projet du territoire :

➤ La DETR (Dotation des Equipement des Territoires Ruraux) recense les projets 2025 sur l'ensemble du territoire. Concernant Mervent, aucun autre projet est en cours, hormis la réhabilitation de la salle des fêtes de la mairie qui a fait l'objet d'une prorogation d'un an. Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal, qui approuve.

#### Vœux du Maire:

➤ Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal concernant le déroulement et la soirée des vœux du Maire ; l'ensemble des retours est plutôt positif.

#### **Commission environnement:**

Monsieur Stéphane BONNEAU propose que la commission environnement se réunisse le samedi 22 février 2025 à 10h00 en mairie.

### Projet aménagement de la cour de récréation :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a été contacté par le président du CPE (Comité des Parents d'Elèves) concernant la future aire de jeux qu'il souhaite installer. Il explique que celle qui était en place a été retirée car jugée obsolète, ils veulent donc la remplacer. Ils ont commencé leurs recherches et en ont trouvé une qui avoisine les 15 000.00 €. Le CPE sollicite la Municipalité pour savoir si elle pourrait contribuer au financement. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un important investissement a été fait pour la création d'un city-park dans la cour de récréation de l'école. Il propose donc de répondre favorablement en participant à hauteur de la préparation de l'installation de la structure.

#### Location du studio:

➤ La remplaçante de Madame Claire ROYER, Madame Amandine COURTIENS, souhaite louer le studio au-dessus de son local durant la période de congé maternité de l'ostéopathe, soit jusqu'à fin août 2025. Monsieur le Maire propose un loyer de 250 €, charges comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ Approuve le montant du loyer, charges comprises à 250 €.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil : 21 février 2025

La secrétaire de séance,
Madame PASCAULT-BRICAUD Evelyne

Le Maire, M. Joël BOBINEAU